

# Autorisation préalable de mise en location

CORMEILLES-EN-PARISIS



©Adobe stock

ENTRÉE  
EN VIGUEUR

**1<sup>ER</sup>**  
**NOVEMBRE**  
**2022**

## **PERMIS DE LOUER**

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?  
EN PRATIQUE, COMMENT  
ÇA MARCHE ?  
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)  
rubrique " Habiter, se loger "**

**Valparisis**  
AGGLO

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur **valparisis.fr**. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

## PLAN DE CORMEILLES-EN-PARISIS



### Légende

— Périmètre du « Permis de louer »

### Les rues concernées

Avenue du Général Leclerc,  
Avenue Foch,  
Boulevard Clémenceau,  
Boulevard de Pontoise,  
Boulevard Joffre,  
Rue Carnot,  
Rue de Sartrouville,  
Rue de Chatou,  
Rue de la République,  
Rue de Montigny,

Rue de Verdun,  
Rue des Carrières,  
Rue des Platières,  
Rue des Tartres,  
Rue du Clos de Medon,  
Rue Gabriel Péri  
Rue Pierre Brossolette,  
Rue Racine,  
Rue Thibault Chabrand